

Standards de qualité pour les formations postgrades en psychologie de l'enfance et de l'adolescence (titre de spécialisation)

Les standards de qualité en psychologie de l'enfance et adolescence spécifient les standards de qualité généraux de la FSP applicables aux filières de formation postgrade curriculaires / modulaires individuelles dans le domaine de la psychologie de l'enfance et de l'adolescence. Ils ont été développés en concertation avec l'Association Suisse de Psychologie de l'enfance et de l'adolescence (ASPEA), qui représente la psychologie de l'enfance et adolescence au sein de la FSP.

Ces standards de qualité ont été approuvés par le Comité de la FSP le 26 septembre 2019.

1. BUT ET OBJET DES STANDARDS DE QUALITÉ

Les standards de qualité pour la psychologie de l'enfance et de l'adolescence définissent les exigences spécifiques à une formation postgrade en psychologie de l'enfance et de l'adolescence reconnue par la FSP, sur laquelle repose le titre de spécialisation FSP:

- Profil professionnel et profil de compétences des psychologues de l'enfance et de l'adolescence;
- Contenus à enseigner dans le cadre d'une formation postgrade;
- Exigences minimales relatives aux contenus de la formation postgrade et à l'expérience pratique.

2. PROFIL PROFESSIONNEL

Description	Les psychologues de l'enfance et de l'adolescence évaluent, conseillent et accompagnent les parents, les familles, les enfants et les adolescents, ainsi que les institutions sociales, de formation et de santé et les autorités, sur une base scientifiquement fondée, pour les questions et problématiques concernant les enfants et les adolescents, avec pour objectif de protéger et de favoriser leur développement. Ce faisant, ils tiennent compte du contexte existentiel et du cadre légal et institutionnel dans lequel évoluent les enfants et les adolescents. La planification et la réalisation des interventions se fondent sur des méthodes de diagnostic et sont axés sur les principes de base du bien-être de l'enfant, la prise en compte des ressources et l'impartialité. Les psychologues de l'enfance et de l'adolescence peuvent être amenés à collaborer avec des spécialistes de différents domaines: médecins, pédagogues, travailleurs sociaux, juristes ou autres.
Champs d'activité	Les psychologues de l'enfance et de l'adolescence sont présents principalement dans les secteurs de la formation, de la santé et de l'action sociale. Ils interviennent dans l'éducation, à l'école, dans le domaine de la santé, dans l'exécution des peines et des mesures de justice, dans l'administration, dans les institutions psychiatriques pour enfants et adolescents, les hôpitaux, les cliniques, mais aussi l'enseignement et la recherche. Leur champ d'activité englobe l'évaluation, le conseil, l'accompagnement et la prise en charge d'enfants et d'adolescents et de leur entourage présentant des schémas d'apprentissage ou des comportements particuliers, ainsi que des difficultés d'ordre psychique ou psychosocial se manifestant dans les cadres familial, scolaire ou social ou ayant des répercussions sur ces cadres. En vue de l'évaluation, les psychologues de l'enfance et de l'adolescence procèdent à un diagnostic individualisé en fonction du contexte.

	<p>Dans le cadre des consultations, ils initient des étapes de développement individualisées, recommandent des mesures pédagogiques et thérapeutiques, organisent, avec le concours des référents majeurs, les conditions adaptées au bon développement des enfants et des adolescents ou, si nécessaire, introduisent les procédures nécessaires auprès des services externes compétents.</p> <p>Les activités des psychologues de l'enfance et de l'adolescence sont largement interdisciplinaires et souvent axées sur la prévention.</p> <p>Elles peuvent comprendre des interventions psychologiques d'urgence ou en cas de crise.</p> <p>Les psychologues de l'enfance et de l'adolescence interviennent comme experts en vue de mesures pédagogiques spéciales ou sociales et apportent leur expertise dans le cadre de procédures civiles.</p> <p>Leur champ d'activité comprend également la transmission de connaissances spécialisées sur la psychologie du développement, dans le cadre de cours au sein d'institutions de formation et de la promotion de leur propre relève.</p>
Exigences	<ul style="list-style-type: none"> – Compétences personnelles et sociales étendues, ainsi qu'un intérêt marqué pour la psychologie de l'enfance et de l'adolescence. – Capacité à élaborer et à mener des interventions psychologiques auprès des enfants et des adolescents (individuelles ou collectives), en tenant compte des conditions-cadres systémiques et sociales (discernement, réflexion et action systémique).
Employeurs et mandants	<ul style="list-style-type: none"> – Institutions de formation de droit privé et public: services de psychologie scolaire, centres de conseils en matière d'éducation, écoles, garderies – Instances socio-pédagogiques de droit privé et public: écoles spécialisées, institutions de protection de l'enfance et de l'adolescence telles que des foyers d'accueil – Institutions de santé de droit privé et public: cliniques médicales et psychiatriques – Particuliers: membres de la famille, représentants légaux des parents/de l'adolescent
Parcours professionnel	<p>De nombreuses possibilités d'évolution s'offrent aux psychologues de l'enfance et de l'adolescence:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Expérience d'employé dans des institutions de formation, d'action sociale et de santé fournissant des services psychologiques pour enfants et adolescents. – Direction d'équipes et d'unités organisationnelles ou de projets dans des institutions de formation, d'action sociale et de santé fournissant des prestations psychologiques adaptées aux enfants et aux adolescents – Activité indépendante de psychologue de l'enfance et de l'adolescence – Recherche et enseignement
Formation postgrade	<p>La formation suivante est reconnue par la FSP:</p> <p>Formation postgrade en psychologie de l'enfance et de l'adolescence de l'ASPEA</p> <p><i>En outre:</i></p> <p>Tout diplôme d'une filière de formation postgrade en psychologie de l'enfance et de l'adolescence accréditée par la Confédération donne accès, sur demande, au titre de spécialisation en psychologie de l'enfance et de l'adolescence FSP</p>

Admission à la formation postgrade	Psychologues titulaires d'un diplôme de Master en psychologie (délivré par une université ou une haute école spécialisée) ou d'un diplôme d'études supérieures étranger reconnu comme équivalent par la Confédération
Titre	Psychologue spécialiste en psychologie de l'enfance et de l'adolescence FSP
Cadre juridique	Le titre de «psychologue spécialiste en psychologie de l'enfance et de l'adolescence FSP» est juridiquement protégé (droit privé).
Associations	Association Suisse de Psychologie de l'enfance et de l'adolescence (ASPEA)

3. PROFIL DE COMPÉTENCES

Une formation postgrade en psychologie de l'enfance et de l'adolescence reconnue par la FSP permet d'exercer, sous sa propre responsabilité, une activité professionnelle de psychologue de l'enfance et de l'adolescence. Compétences acquises dans le cadre de la formation postgrade:

Compétences personnelles	<p>Perception et gestion personnelles: capacité à évaluer, de façon réaliste, ses forces et ses faiblesses ainsi que ses possibilités et ses limites, ainsi qu'à les gérer de façon responsable dans l'exercice de ses fonctions.</p> <p>Prise de conscience de son rôle: identité propre professionnelle de psychologue de l'enfance et de l'adolescence, axée sur une théorie et une méthode précises, à l'interface entre l'individu et le cadre institutionnel et social.</p> <p>Réflexion: capacité à remettre en question et, le cas échéant, à adapter ses valeurs, ses positions, ses réactions, son comportement et ses problématiques personnelles éventuelles.</p> <p>Authenticité/sincérité: capacité à communiquer et à agir de façon transparente et authentique.</p> <p>Auto-efficacité: confiance en sa propre capacité à effectuer correctement les actes voulus sur la base de ses propres compétences.</p>
Compétences sociales	<p>Empathie: capacité à entrer dans l'univers et à se mettre à la place des enfants et des adolescents, ainsi que de leur entourage et de leur environnement social, ainsi qu'à agir et à réagir de façon respectueuse et appropriée.</p> <p>Relationnel: capacité à établir et à façonner la relation avec les enfants, les adolescents et leurs référents, de façon ciblée et adaptée aux besoins.</p> <p>Orientation ressources et solutions: capacité à identifier les limites, les ressources et les capacités de résolution des problèmes des enfants, des adolescents et de toutes les personnes concernées, ainsi que de leur entourage et environnement social, et à en tenir compte dans le cadre des interventions.</p> <p>Discernement, réflexion et action systémique: capacité à intégrer dans le processus psychologique le système de référence social, sociétal et juridique des enfants et des adolescents, de manière adaptée à la situation, et à coordonner les préoccupations des parties impliquées dans l'intérêt de l'enfant (impartialité).</p> <p>Diligence: capacité à identifier avec précision les objectifs et les attentes des enfants et des adolescents, de leur entourage et de leur environnement social, à axer les procédures de diagnostic et les interventions sur la réalisation de l'objectif visé, ainsi qu'à préserver les droits de toutes les personnes concernées et à rester impartial tout au long du processus.</p>

	<p>Collaboration interdisciplinaire: capacité de collaboration professionnelle avec les institutions et d'autres spécialistes.</p>
<p>Compétences théoriques</p>	<p>Les compétences théoriques englobent la capacité à:</p> <ul style="list-style-type: none"> – maîtriser les théories, modèles et résultats scientifiques fondamentaux en psychologie de l'enfance et de l'adolescence, ainsi que leurs implications pratiques; – connaître les principales méthodes de diagnostic et à les mettre en œuvre; – assimiler les connaissances tirées des disciplines connexes (médecine, sociologie, psychothérapie, pédagogie) et à les utiliser de façon adaptée à la situation dans le cadre des consultations et des expertises; – identifier et hiérarchiser les conditions-cadres sociales de la psychologie de l'enfance et de l'adolescence; – connaître les exigences formelles et de contenu relatives aux rapports de cas et d'expertise psychologique d'enfants et d'adolescents; – connaître les situations de crise et d'urgence et les critères d'évaluation y relatifs; – intégrer les théories et les méthodes de développement et d'assurance de la qualité dans le cadre du processus psychologique.
<p>Compétences d'action</p>	<p>Les compétences d'action englobent la capacité à:</p> <ul style="list-style-type: none"> – structurer et piloter de manière professionnelle le processus psychologique mis en œuvre avec des enfants et des adolescents; – évaluer de manière professionnelle si les méthodes de la psychologie de l'enfance et de l'adolescence sont efficaces pour les enfants et les adolescents, ainsi que pour leur entourage et leur environnement social, ou si une autre forme d'intervention doit être recommandée (par ex. psychothérapie, conseil médical ou psycho-pédagogique, conseil juridique, etc.); – appliquer des méthodes et des procédés de diagnostic adaptés à la problématique et à communiquer les résultats obtenus en fonction de la cible; – analyser et évaluer de façon appropriée des situations et des systèmes complexes; – maîtriser les situations conflictuelles de manière appropriée, respectueuse et professionnellement justifiée; – déduire les actions possibles des théories et des méthodes de psychologie de l'enfance et de l'adolescence scientifiquement fondées et/ou empiriques, avec le concours de toutes les personnes concernées, et à introduire, piloter et accompagner les interventions adéquates en tenant compte du diagnostic; – planifier et mener les interventions de crise et d'urgence conformément aux principes de base de la psychologie d'urgence; – aborder ses propres activités sous l'angle des règles de déontologie et des principes d'une intervention de qualité.

4. CONTENU DU VOLET «CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE»

Connaissances théoriques et spécialisées

La formation postgrade repose sur les théories, les modèles et les résultats de la recherche transmis durant les études de psychologie dans les domaines de la psychologie du développement, de la psychopathologie du développement, de la psychologie clinique de l'enfance et de l'adolescence (y compris diagnostic et classification), du conseil psychologique et de la psychologie sociale.

Les cours abordent et analysent des questions actuelles et d'ordre général du contexte professionnel de la pratique de la psychologie de l'enfance et de l'adolescence, avec pour objectif la transmission de méthodes et de solutions appropriées et fondées. Dans ce cadre, les connaissances théoriques et pratiques suivantes sont intégrées sur la psychologie de l'enfance et de l'adolescence:

- Phases et cycles du développement des enfants et des adolescents en fonction de leur contexte socio-économique et culturel (psychologie du développement)
 - L'enfant dans le système social: position de l'enfant au sein de divers systèmes (famille, école, institutions, société) et prise en compte des spécificités sociales et culturelles
 - Troubles physiques et psychiques observés chez les enfants et les adolescents, et impact sur leur vécu psychique et leur comportement, ainsi que sur ceux de leur entourage
 - Troubles du développement de la personnalité des enfants et des adolescents, ainsi que troubles psychiques et maladies liés à leur cadre existentiel (pathologie du développement)
 - Méthodes de diagnostic visant à évaluer l'état de développement cognitif et affectif des enfants et des adolescents (psychologie du développement, psychopathologie)
 - Méthode d'analyse des systèmes sociaux comme condition préalable à la planification des interventions et du conseil (exploration et collecte de données)
 - Planification, réalisation et évaluation d'interventions individuelles et systémiques adaptées, en vue de l'accompagnement et du soutien d'enfants et d'adolescents, ainsi que de leurs référents sociaux
 - Méthodes de conseil, d'accompagnement et de soutien mises en œuvre dans l'intérêt du bien-être de l'enfant et de façon impartiale
 - Interventions psychologiques en cas d'urgence
 - Interventions psychologiques en cas de conflits
 - Analyse critique de l'efficacité, des possibilités et des limites des théories et des méthodes transmises
 - Réflexion, évaluation et documentation systématiques sur/de la pratique de la psychologie de l'enfance et de l'adolescence
 - Exigences formelles et de contenu relatives aux rapports de cas et d'expertise rédigés dans le cadre de la psychologie de l'enfance et de l'adolescence, en général et en fonction de la cible
-

-
- Cadre juridique (convention des droits de l'enfant des Nations Unies, droit de la famille, droit international et suisse en matière de protection de l'enfance et de l'adolescence, droit des assurances sociales)
 - Cadre institutionnel: institutions et autorités suisses compétentes en matière de psychologie de l'enfance et de l'adolescence (autorités de protection de l'enfant, autorités judiciaires, institutions de protection de l'enfance et de l'adolescence, organismes privés, etc.)
 - Éthique professionnelle et règles de déontologie
-

5. EXIGENCES MINIMALES RELATIVES AUX CONTENUS, À L'EXPÉRIENCE PRATIQUE ET À L'ACTIVITÉ D'ANALYSE DE LA PRATIQUE ET DE LA THÉORIE

Volet de la formation postgrade	Étendue en unités de 45 minutes:
Connaissances théoriques et appliquées	500 unités
Activité individuelle de psychologue de l'enfance et de l'adolescence, accompagnée par un spécialiste qualifié	<p>Au minimum deux ans d'expérience à 80% dans une institution spécialisée en psychologie de l'enfance et de l'adolescence. En cas d'emploi à temps partiel, la pratique clinique est prolongée en conséquence.</p> <p>En ce qui concerne la pratique, 250 unités d'une activité individuelle de diagnostic et de conseil en psychologie de l'enfance et de l'adolescence, à attester par la remise d'un certificat délivré par l'employeur.</p>
Activité d'analyse de la pratique et de la théorie	<p>Supervision de cas: 80 unités, dont 20 au moins en séances individuelles</p> <p>Cas documenté: 1 rapport détaillé et 1 rapport synthétique fondés sur les investigations et les consultations supervisées, avec un minimum de 10 heures de contact avec le client (20 unités)</p> <p>Travail de recherche pratique: 1 travail de recherche pratique portant sur une question en suspens de la psychologie de l'enfance et de l'adolescence, avec pour objectif l'élaboration d'une méthode susceptible d'être généralisée aux cas similaires. Ce travail fait le lien entre les théories et recherches scientifiques sur la psychologie de l'enfance et de l'adolescence et l'exercice de la profession (50 unités).</p> <p>Colloques: participation à deux colloques (étude de cas en présence d'experts). Dans le cadre du premier, participation et contribution active aux présentations de cas effectuées par des tiers; dans le cadre du second, présentation, discussion et réflexion autour d'un cas traité personnellement (50 unités)</p>

Berne, le 26 septembre 2019